

Comment régler la consigne CO₂ en VAV* ?

Centrale de traitement d'air double flux GOLD RX (Versions C & D)

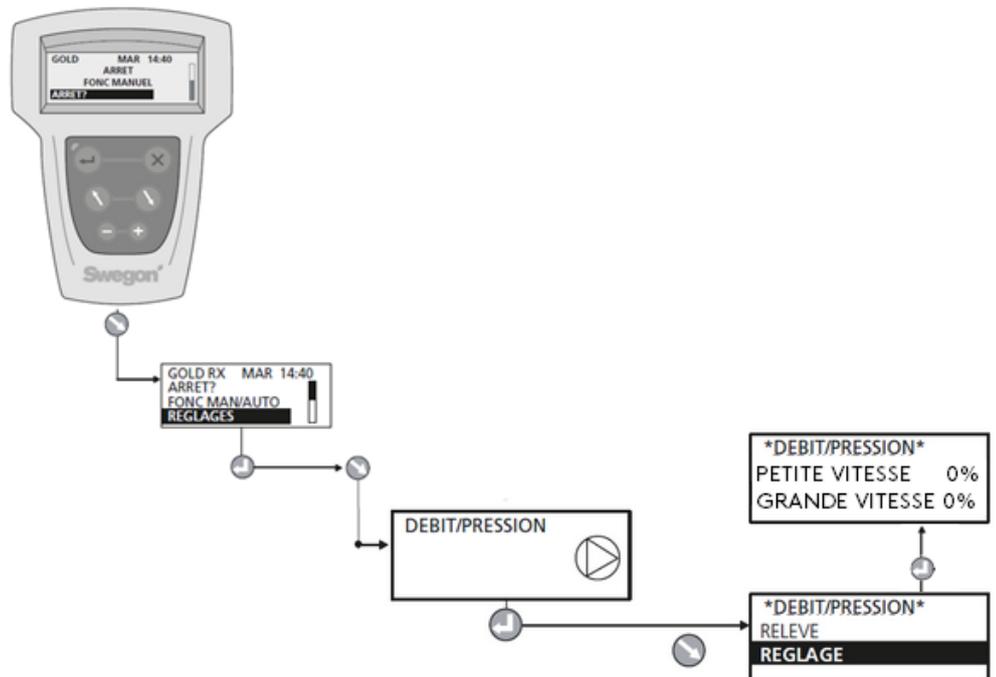
Selon le guide REHVA COVID-19 du 3 Avril 2020, la consigne de CO₂ doit être inférieure à 400 ppm.

Les sondes CO₂ des unités GOLD ont une plage de fonctionnement de 500 – 1500 ppm.

En réglant la consigne qui est exprimée en pourcentage à 0% de CO₂, l'unité aura ainsi une consigne impossible à atteindre. Elle fonctionnera alors au débit nominal, sans régulation de débit possible.

RÉGLAGE DE LA CONSIGNE CO₂ POUR LES SYSTÈMES DE VENTILATION À DÉBIT VARIABLE

1. Aller dans le menu « Débit/pression ».
2. Dans l'onglet « réglage », insérer une valeur de consigne de 0% sur la petite vitesse et la grande vitesse dans le but d'augmenter le débit de ventilation.



* Variable Air Volume: système de ventilation à débit variable

CAVEAT

Nous vous recommandons de faire preuve de la plus grande vigilance en modifiant les réglages d'une centrale de traitement d'air. Ces modifications peuvent présenter un risque pour les moteurs et les variateurs des unités.

Les recommandations officielles, dont celles de la REHVA, sont basées sur l'état actuel des faits et des connaissances et sont sujettes à évolution. Swegon décline toute responsabilité et n'est pas responsable des dommages directs, indirects, accessoires ou de tout autre dommage qui résulteraient ou seraient liés à l'utilisation des informations présentées dans les tutoriels.

En cas de doutes et/ou pour toutes questions concernant nos équipements, nous vous recommandons de prendre contact directement avec notre service technique.

 **N°Audiotel 0 892 68 6001**

*0,34€ TTC / MN

 **Mail service@swegon.fr**

